

Flis en ligne le 27/11/2024

République Française  
Département : LOT  
Arrondissement : Figeac  
**SAINT-LAURENT-LES-TOURS**

Séance du jeudi 17 octobre 2024

Délibération N° DE\_2024\_53

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
15	12	15
Date de la convocation : 11/10/2024		
Pour	Contre	Abstention
15	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-sept octobre deux mille vingt-quatre, à 19 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (Mairie), sous la présidence de Stéphanie ROUSSIES.

Présents : Stéphanie ROUSSIES, Alain BOURDET, Géraldine ARNOULD, Stéphane DEVEZ, Michel ARNAUDET, Florian LAFLORENCIE, Didier GAYA, Jean-François GUERRAND, Francis JAMMES, Ginette GINESTE, Sandie CASSAN, Nathalie BRUNET

Représentés : Emilie LEFEBVRE représentée par Géraldine ARNOULD, Amélie VERGNE représentée par Francis JAMMES, Joëlle SABATIE représentée par Stéphanie ROUSSIES

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Michel ARNAUDET est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

**Objet : AMENAGEMENT AVENUE JEAN LURCAT : CONSULTATION DES ENTREPRISES**

Madame la Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 2 juillet 2024, le conseil municipal a validé le projet d'aménagement de l'avenue Jean Lurcat. Des montants ayant été réajustés, le montant prévisionnel du marché s'élève désormais à la somme de 471 379,75 € option comprise. La participation du Département (65 142,50 € HT pour la bande de roulement) viendra en déduction de ce montant prévisionnel.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- de valider le nouveau montant d'aménagement de l'avenue Jean Lurcat à la somme H.T. de 471 379,75 € dont 8 360 € HT d'option,
- de donner procuration à Mme la Maire pour solliciter les subventions auprès de l'Etat, le Département et CAUVALDOR,

*« DELAIS ET VOIES DE RECOURS : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne*

*Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification et publication*

*Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier 1151 avenue Jean Lurcat 46400 ST LAURENT LES TOURS ). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours*

*gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours)*

Date de transmission de l'acte: 15/11/2024  
Date de réception de l'AR: 15/11/2024  
046-214602732-DE\_2024\_53-DE  
A G E D I

- de lancer la consultation des entreprises par un appel d'offres,
- de donner procuration à Mme la Maire pour signer tous documents relatifs à cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Stéphanie ROUSSIES  
Président de séance

Michel ARNAUDET  
Secrétaire de séance

*« DELAIS ET VOIES DE RECOURS : la présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télécours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification et publication Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier 1151 avenue Jean Lurçat 46400 ST LAURENT LES TOURS ). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours*

Date de transmission de l'acte: 15/11/2024  
Date de réception de l'AR: 15/11/2024  
046-214602732-DE\_2024\_53-DE  
A G E D I